|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE    |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HOME-D-2 |
| Numéro de poste Sysper: | 393814 |
| Personne de contact:Prise de fonctions souhaitée:Durée initiale:Lieu de détachement: | Martin SCHIEFFER4ème trimestre 20232 années[x]  Bruxelles [ ]  Luxembourg [ ]  Autre: ………. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:ainsi qu’aux[x]  pays AELE suivants: [x]  Islande [x]  Liechtenstein [x]  Norvège [x]  Suisse[ ]  pays tiers suivants: … [ ]  organisations intergouvernementales suivantes: …  |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité de « Lutte contre le terrorisme » de la Direction Générale Migration et Affaires Intérieures de la Commission européenne (HOME.D2) contribue au développement de l'union de la sécurité en formulant, surveillant, mettant en œuvre et coordonnant les politiques et la législation de l'UE pour prévenir et combattre le terrorisme, suivre et lutter contre le financement du terrorisme, protéger les citoyens, renforcer la résilience des infrastructures/entités critiques et promouvoir la résilience contre toutes les formes de terrorisme, y compris les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. En outre, l'unité est également responsable du trafic illicite d'armes à feu (aspects sécurité et marché intérieur).

L'unité coordonne l'approche globale de la Commission en matière de lutte contre le terrorisme, y compris au sein des groupes de travail compétents du Conseil, et est le point de contact de la Commission pour le Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) au sein d'Europol, travaillant également en étroite collaboration avec l'unité chargée de la prévention des radicalisation pour assurer une approche pleinement coordonnée. L'unité poursuit la coordination avec les principaux partenaires internationaux dans la lutte contre le terrorisme, en mettant l'accent sur les partenaires stratégiques et les pays voisins prioritaires.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sur la base du programme de lutte contre le terrorisme pour l'UE du 9 décembre 2020 et de ses 4 principaux axes de travail (anticiper, prévenir, protéger et réagir), l'expert national sélectionné contribuera à une série de dossiers politiques sur l'ensemble du spectre de la lutte contre le terrorisme, avec un focus sur la résilience des infrastructures/entités critiques. Ses tâches peuvent inclure : (a) la préparation de notes d'information et de documents de politique ; (b) la préparation de la contribution de la Commission aux groupes de travail du Conseil; (c) la coordination de la contribution des différents services concernés de la Commission; d) la coopération avec l'ECTC au sein d'Europol; et e) la préparation et la coordination d'activités de coopération (ateliers, conférences, etc.) avec des experts des États membres, des pays tiers partenaires et des organisations internationales.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L'expert national sélectionné devra avoir une bonne compréhension des principales tendances du terrorisme dans l'UE, des défis auxquels sont confrontés les services nationaux de lutte contre le terrorisme et des divers aspects de la coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme. L'expert national sélectionné doit avoir une expérience de la résilience des infrastructures/entités critiques d'un point de vue politique et/ou pratique. Une expérience des évaluations de risques, des exercices et des documents d'orientation liés aux infrastructures essentielles serait un atout. Il/elle devrait pouvoir s'appuyer sur son expérience au niveau national pour aider à formuler des politiques européennes qui soutiennent efficacement les États membres, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive (UE) 2022/2557 sur la résilience des entités critiques. Il / elle doit être un joueur d'équipe dynamique avec de bonnes compétences en communication écrite et orale qui aime travailler avec un éventail de parties prenantes dans un domaine politique en évolution rapide.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)